

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le CIV : UNE URGENCE A AGIR

LE CNV CONTRIBUE

Paris, le 29 janvier 2020

Se tient aujourd'hui à Grigny le Comité interministériel des Villes, dont l'objectif est d'annoncer une série de mesures en faveur des quartiers de la politique de la ville. L'attente est forte, l'urgence réelle, l'exigence impérative. Les habitants des quartiers de la politique de la ville sont particulièrement impactés par le contexte sanitaire, social et économique actuel.

C'est dans ce cadre et à la demande du Premier ministre et de Nadia Hai, Ministre déléguée chargée de la Ville, que le Conseil national des villes (CNV), après avoir contribué à expertiser les mesures proposées par les maires signataires de « l'Appel du 14 novembre », a produit une série de recommandations. « *Nous voulons que les populations fortement fragilisées puissent bénéficier à court terme de mesures ciblées et adaptées* ».

Ces recommandations sont notamment issues de l'avis « **Panser le présent, penser les futurs** » adopté par le CNV en juin 2020 dans le cadre de la contribution à France relance. C'est aussi et surtout le résultat d'une collaboration étroite entre notre instance, l'ANCT et les maires signataires de la lettre « Appel du 14 novembre » adressée au Président de la République.

Les quartiers de la politique de la ville sont des territoires d'innovation, porteurs de richesse sociale et humaine, de mémoires et d'histoires qui ne peuvent être ignorés. Leurs habitants sont en première ligne depuis près d'un an dans le contexte de crise. Mais la précarité s'étend. Ils ont su renforcer des liens de solidarité permettant de faire face en grande partie à la détresse économique et sociale, et continuent de le faire.

Une force que le CNV souhaite encourager à travers **plusieurs propositions** :

- Renforcer la mobilisation du droit commun dans les quartiers pour tendre vers une plus grande équité territoriale ;
- Faire de l'image des quartiers un pilier à part entière de la politique de la ville ;

- Changer de méthode de gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques en favorisant la co-construction, la gouvernance opérationnelle, la territorialisation, l'animation des dispositifs, et le renforcement de la participation citoyenne ;
- Évaluer l'impact de l'action publique sur les bénéficiaires pour adapter et orienter en tenant compte des besoins ;
- Renforcer la formation des acteurs et des agents territoriaux, et adapter des parcours de formation relatifs aux enjeux de relations institutions-populations ;
- Mettre l'accent sur les jeunes et les familles monoparentales que la crise impacte plus dramatiquement.

Les échanges, constructifs et bienveillants, avec les maires signataires de l'Appel du 14 novembre et les services de l'ANCT ont permis d'identifier, de formuler des propositions et de trouver des points de convergences, tout en renforçant les sujets comme l'égalité femme-homme ou la participation des habitants auxquels est particulièrement attaché le CNV.

Parmi les points de convergence, on peut citer : l'augmentation des crédits de l'ANRU, le déploiement des Cités éducatives et des Cités de l'emploi, la présence de professionnels sur le terrain qu'ils soient éducateurs de prévention spécialisée, soit médiateurs ou adultes-relais, ou encore les mesures d'accès à la culture et à la pratique sportive pour tous, et tout ce qui concourt à l'attractivité des quartiers et au soutien aux collectivités et aux associations ; A moyen terme, le CNV retient la nécessité du soutien aux charges des collectivités qui gèrent une forte démographie scolaire.

Les membres du CNV continueront de suivre l'effectivité des mesures, tant celles de la Mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers que dans le cadre du Plan de relance, afin de vérifier qu'elles sont mises en œuvre et évaluer leur impact, afin que les habitants et les habitantes en soient massivement bénéficiaires.

Fabienne KELLER et Hélène GEOFFROY
Co-présidentes du Conseil National des Villes

Le Conseil national des villes, créé en 1988, est une instance inscrite dans l'histoire et la construction de la politique de la ville. Présidé par le Premier ministre, il concourt à la conception, à l'élaboration et au suivi de cette politique publique.

Le CNV est composé de 64 membres répartis en quatre collèges paritaires de seize membres chacun :

- un collège « élus », dont deux sénateurs et deux députés désignés par leur chambre ;
- un collège « acteurs économiques et sociaux » ;
- un collège « personnalités qualifiées » ;
- et un collège « habitants, résidants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville », mis en place en 2015, en écho aux instances locales de gouvernance des Contrats de ville que sont les conseils citoyens.